

On fournissait la télévision à la circonscription de Churchill, on desservirait, y compris la région avoisinant Dauphin, environ 30,000 foyers à un coût annuel de \$400,000. Si mes chiffres sont justes, cela reviendrait à \$14.28 par foyer, au regard de \$12.04, actuellement, pour le reste du Canada.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en alarmer, cela pour deux raisons. En vertu de quelle formule Radio-Canada peut-elle décider que s'il en coûte plus de \$12.04 par foyer, elle ne peut desservir telle région à moins que quelque autre considération n'entre en ligne de compte? Quelle est cette formule qui permet à Radio-Canada de dire aux gens du Nord, qui n'ont pas de télévision, qu'ils ne l'auront pas parce que les frais par foyer seraient trop élevés? On refuse la télévision à ces gens, et pourtant ils en font les frais. Comment, alors, justifier l'emploi de cette formule?

Les plus récentes données concernant les salaires moyens versés dans les diverses régions du Canada indiquent que les villes de Le Pas et de Flin-Flon comptent les salariés qui ont la plus haute moyenne au Canada. J'imagine donc que ce sont eux qui acquittent les plus hauts impôts. Nous revenons donc à la formule qui indique que le coût de l'extension du service à cette région est plus élevé que dans le reste du Canada, et la Société Radio-Canada prétend que, même si on ne jouit pas de ce service, il faut quand même en faire les frais.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, à six heures, je parlais de ce que coûterait éventuellement l'extension du réseau de télévision de Radio-Canada au Nord du Manitoba. Je voudrais signaler brièvement à la Chambre et aussi peut-être au bureau des gouverneurs de la radiodiffusion que le coût annuel de \$400,000 ne devrait pas être considéré comme exorbitant ni exagéré. En effet, Radio-Canada m'apprend que si nous demandions l'autorisation d'exploiter une station de télévision au Manitoba avec les enregistrements fournis par la Société, celle-ci recommanderait d'accorder une licence, et les enregistrements coûteraient à eux seuls à Radio-Canada environ \$150,000 par an. Si deux exploitants voulaient ce service,—et nous aurions besoin de plus d'une station dans la région,—le coût en serait de \$300,000. La somme de \$400,000 ne doit donc pas être considérée comme exagérée.

[M. Simpson.]

Dans les quelques instants qui me restent, je veux remercier les gens du Nord manitobain qui ont eu la grande générosité de consacrer leur temps et leur énergie à porter cette question à l'attention de Radio-Canada. J'aimerais remercier M. Jim Leggett, de Swan-River, et les divers conseillers de ville et chambres de commerce; le *Miner* de Flin-Flon et le *Daily Reminder* de Flin-Flon; le *Northern Mail* de Le Pas; le *Star and Times* de Swan-River. J'aimerais aussi remercier la station de radio CFAR de Flin-Flon, qui a si bien renseigné les habitants de la région sur la situation à l'égard de la télévision dans la région et sur la ligne de conduite suivie par la station. J'aimerais aussi répéter que les habitants de la région sont très reconnaissants de l'intérêt que leur montre l'entreprise privée en faisant des demandes d'aménagement de stations. Mais j'ai indiqué que cela ajoutait un peu de confusion et je pense avoir raison. Par conséquent, je recommanderai à Radio-Canada de décider le plus promptement possible si la société désire louer à l'année des installations de micro-ondes. Le bureau des gouverneurs devrait décider lequel de ces requérants semble présenter les meilleures garanties pour exploiter les stations et voir à ce que le travail soit exécuté aussi rapidement que possible.

(Texte)

**M. H.-J. Robichaud (Gloucester):** Monsieur l'Orateur, les quelques remarques que je désire adresser à la Chambre, en ce moment, en faveur de la proposition de résolution présentée par l'honorable député de Churchill (M. Simpson) seront très brèves. Cette proposition de résolution se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de proposer à la Société Radio-Canada l'installation d'un service de télévision destiné aux régions peuplées de la circonscription électorale de Churchill.

Dans son plaidoyer en faveur de ses commettants, l'honorable député a signalé l'importance de sa proposition de résolution et l'intérêt qu'elle comporte pour la région qu'il représente. Il a aussi exprimé le désir de la population de sa circonscription d'obtenir un service de télévision, service auquel a droit toute la population du Canada. Il a aussi mentionné que ce service pourrait servir une population d'environ 45,000 dans sa circonscription ou à peu près 30,000 demeures dans la région desservie par le réseau proposé. Il a aussi fait mention des nombreuses requêtes, des lettres, des différents articles qui ont été publiés dans les journaux locaux en faveur d'une telle mesure.

Monsieur l'Orateur, je représente une circonscription où le service de télévision fait aussi complètement défaut. Je suis donc en